

POINT 3 – NOTE

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2025**

=====

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de budget primitif doit être précédé d'un rapport d'orientations budgétaires, visant à définir les priorités et les axes principaux qui guideront l'élaboration du budget primitif pour l'année 2025. Ce budget sera soumis au vote du Conseil d'administration du CCAS lors de sa réunion du 8 avril 2025.

La Municipalité poursuit sa politique sociale locale visant à soutenir les populations vulnérables à travers le CCAS. L'objectif est de faire de Vincennes une ville solidaire et accueillante pour tous ses habitants, en insistant particulièrement sur la solidarité et l'inclusion.

Dans un contexte économique marqué par des difficultés croissantes, il est plus que jamais nécessaire de maintenir une politique publique assurant une protection minimale aux plus fragiles. Le CCAS, en tant qu'acteur clé, poursuit donc son rôle d'accompagnement des personnes en situation de précarité et de lutte contre l'exclusion.

Pour l'année 2025, les actions du CCAS continueront de s'articuler autour des priorités suivantes :

- l'adaptation permanente des actions menées, aux besoins sociaux de la population, afin de prévenir les décrochages dans les parcours de vie,
- la lutte contre le non-recours aux droits et le renforcement de l'autonomie des personnes fragilisées grâce à la proximité, aux partenariats et à une approche globale des usagers,
- le renforcement de l'accompagnement afin de répondre aux besoins du plus grand nombre

Dans ce cadre, un budget primitif de 990 670 € est prévu pour 2025, réparti en 965 670 € pour le fonctionnement et 25 000 € pour l'investissement. Les principales recettes proviendront de la subvention de la Ville.

LES DEPENSES

A. Dépenses en fonctionnement

1) Prévenir les décrochages dans les trajectoires de vie

Les aides individuelles et les secours financiers, attribués lors des **commissions permanentes hebdomadaires**, sont essentielles afin d'éviter la précarisation des Vincennois. Ces aides visent à pallier une perte de ressources et à répondre aux besoins de base des bénéficiaires.

Elles sont constituées des

- **Secours d'urgence** sous forme de chèques d'accompagnement alimentaire-hygiène pour un montant de 110 000 € ;
- Secours financiers attribués sous différentes formes et visant différents publics
 - **Les aides pour tous** : aides diverses, loyers, énergie, santé, pour un montant de 110 800 €,
 - **Les aides à destination des familles** : cantine, centre de loisirs, crèche, séjours pour 8 700 €.
 - **Les aides aux personnes en situation de handicap** pour un montant de 300 € (hors matériel).
 - **Les aides à destination des jeunes** d'un montant de 15 000 € avec notamment l'aide jeune sport-culture, à destination des moins de 18 ans ;
 - **L'aide aux familles en tranche A** du quotient familial de la Caisse des écoles, permettant d'inscrire leurs enfants à un séjour de vacances organisé par la Ville, est bien évidemment maintenue. Rappelons que cette aide est appliquée dès l'inscription aux séjours. Le montant budgété est de 3 000 €.

L'aide apportée aux personnes âgées sous conditions de ressources, sera renforcée en 2025 par l'augmentation du plafond des ressources, permettant de bénéficier de **l'allocation mensuelle**, à hauteur de celui de l'ASP. Le budget total s'élèvera à 236 375€.

L'épicerie solidaire, en partenariat avec la Croix-Rouge, continuera d'offrir des produits de première nécessité à prix réduit (20% du prix environ) pour les Vincennois en difficulté y compris les plus jeunes. En 2025, les ateliers « Savoir bien manger », animés par une diététicienne une fois par mois dans le cadre du programme MIAMM de la BAPIF, et visant à encourager des pratiques alimentaires saines à moindre coût, se poursuivront.

Le soutien aux **projets associatifs** en faveur des personnes handicapées ou en situation d'exclusion et aux **demandes individuelles** sera poursuivi avec un budget de 14 750 €. Pour mémoire, ces aides peuvent être sollicitées pour l'aménagement d'un logement, l'organisation d'un voyage en groupe, l'emploi d'un éducateur spécialisé etc...

2) Lutter contre le non-recours aux droits

L'Espace Régine-et-Pierre-Souweine poursuivra son rôle d'accueil, d'information et d'accès au droit pour les Vincennois, et ce via différents organismes institutionnels ou associations ayant conventionnés avec le CCAS. Rappelons que certaines d'entre elles

participent au dispositif *Point Accès au Droit* pour lequel la Ville a été labellisée en septembre 2022.

Ces permanences permettent d'appréhender les situations complexes et sont un complément important au travail des agents du pôle accès aux droits-Information du CCAS et des travailleurs sociaux.

Ces permanences couvrent un large spectre des problématiques rencontrées puisqu'elles concernent

- le service social de la *Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France*, qui assure ses permanences tous les mardis matins et aide notamment dans la constitution de dossier d'invalidité du travail,
- l'accompagnement et le conseil budgétaire, avec la permanence de l'association *Crésus Ile-de-France Paris* (2 fois par mois) qui permet à tous les vincennois, en situation d'endettement, de bénéficier d'un accompagnement par des professionnels pour la constitution du dossier de surendettement ou dans la gestion de leur budget ou relations avec leur banquier, financée, pour 2025 à hauteur de 3 060 €,
- l'accompagnement des situations complexes de logement avec *l'ADIL 94*, à raison d'une permanence par mois, par un juriste qui permet de répondre et aider notamment les familles en cours d'expulsion dans leurs recours mais aussi, en amont, pour indiquer les procédures à effectuer. Cette permanence sera financée pour 2025 à hauteur de 5 000 €,
- une écoute et un accompagnement pour les conflits liés à la Consommation, au Logement et du Cadre de Vie avec l'association *CLCV* qui continuera à assurer une permanence hebdomadaire.

Il convient également de rappeler que l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine accueille 2 permanences d'association en direction des personnes porteuses d'un handicap à savoir : l'association *APF France-Handicap* et l'*Association des Familles de Traumatisés Crâniens* (AFTC), ainsi qu'un groupe de parole de l'association *Espoir et vie avec le cancer du sein*.

Le CCAS continuera de déléguer son activité de domiciliation à l'association *Entraide et Partage*, pour un montant estimé à 13 800 €. Les personnes domiciliées, dans le cadre de cette convention et ayant besoin d'un suivi social, seront orientées par l'association vers le pôle accompagnement social de la Direction de la vie sociale de la Ville.

3) Les actions collectives pour les personnes isolées, des familles modestes ou en situation de handicap

Maintenir le lien social et offrir des moments de convivialité font partie intégrante des missions du CCAS. Ainsi, les animations pour les seniors (conférences, sorties, repas, ateliers, colis-cadeaux, fête des seniors ...) disposeront, en 2025, d'un budget de 120 970 €.

Des actions spécifiques envers les plus démunis ou les personnes porteuses d'un handicap continueront à être proposées pour un budget de 22 020 €, parmi celles-ci

- le financement d'un séjour pour 40 seniors, avec une priorité donnée aux personnes non imposables. Ce voyage organisé en partenariat avec l'ANCV s'élèvera à 15 000 € pour 30 personnes non imposables, le CCAS se substituant à l'ANCV pour les autres personnes non imposables qui souhaiteraient s'inscrire à ce séjour,
- la poursuite de la prise en charge financière de l'intervenante des ateliers organisés au Conservatoire municipal pour des enfants porteur d'un handicap ou de polyhandicap,
- les ateliers Cultures du Cœur, accessibles sur orientation des travailleurs sociaux, dont l'objectif est de recréer du lien social en favorisant l'insertion, par la culture, des personnes en fracture sociale seront reconduits,
- la poursuite des « ateliers sociaux », animés par les assistantes sociales afin de lutter contre la fracture numérique et permettre aux personnes éloignées des outils numériques de pouvoir disposer d'une certaine autonomie dans leur demande d'ouverture de droits et suivi de leurs dossiers,
- des actions de prévention à destination des seniors seront programmées en partenariat avec les prestataires subventionnés par la Conférence des financeurs comme par exemple le PRIF (Prévention régionale Ile-de-France).

4) Les autres dépenses de fonctionnement

Parmi ces dépenses d'un montant global de 299 295 € notons

- le reversement à la Ville d'une partie des salaires des agents travaillant pour le CCAS à hauteur de 270 000€
- les frais transports pour 23 600€
- les différentes cotisations, charges de support et frais financiers pour 5 695 €.

Un budget de 2 600 € sera également consacré à l'organisation de la semaine de sensibilisation aux violences faites aux femmes, prévue pour fin 2025. Notons que le Territoire sera sollicité pour compléter le financement des actions.

B. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se concentrent exclusivement sur les prêts à taux zéro, une mesure préventive visant à éviter que des personnes ne basculent vers le surendettement et l'exclusion. En 2025, 25 000 € seront alloués à ce dispositif, prenant en compte l'augmentation des demandes.

Rappelons qu'en 2024, 11 prêts à taux zéro ont été accordés pour un montant total de 13 632€ € et les 2 de la commission de décembre ont été versés en 2025 (2 974 €) . Les bénéficiaires de ce dispositif sont systématiquement accompagnés par un travailleur social notamment dans leur gestion budgétaire.

LES RECETTES

A. Recettes de fonctionnement

1) La subvention de la Ville

En 2025, la subvention municipale s'élèvera à 910 000 €.

2) La participation du Département

La participation du Département est estimée, en 2025, à 3 440 €. Cela correspond à une compensation pour les différents dossiers instruits par le CCAS pour le compte du Département (FSE, aides légales), et le solde de la subvention de la Conférence des financeurs pour les appels à projet d'actions collectives 2024 à destination des seniors.

3) Les participations des seniors

Avec une offre d'animations diversifiée, visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées, les participations attendues en 2025 sont estimées à 25 930 €.

4) Autres ressources

Les remboursements du Sipperec 2024, dispositif d'aide à l'énergie EDF, et des chèques services millésime 2024 perdus ou périmés sont estimés à un montant total de 26 300 €.

5) Recherche de subventions

Enfin, rappelons que le CCAS continue de solliciter des financements auprès de ses partenaires pour soutenir ses actions nouvelles. Cela est notamment le cas pour les animations à destination des seniors par l'intermédiaire de la Conférence des financeurs.

B. Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement proviennent exclusivement des remboursements des prêts d'honneur attribués les années précédentes. Le montant prévu pour 2025 est de 25 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du CCAS de prendre acte de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.